

Annecy tél : 04 79 69 39 51 Modane info@epode.eu www.epode.eu		janvier 2022			
Zonage				CHANAZ	
Zone urbaine				Zonage	Surface en h
UA1 / UA2 : centralité principale (Est / Ouest)				1AU A	2,22 158,11
UB1 / UB2 : centralité secondaire (Est / Ouest)				Ac2 As	0,21 29,39
	UB1I : centralité secondaire (Est) dans l'espace proche du rivage				468,76
Ud : hameaux constitués				Nc1 Nj	0,05 0,57
Udl : hameaux constitués dans l'espace proche du rivage				Nlq	1,66
Ue : secteur à vocation économique				NIt Np	3,83 13,64
Uea : secteur Naturopôle				UA2	5,70
	Uey : secteur dédié aux activités économiques de type commercial			UB2 Ud	7,71 19,53
Uei : secteur dédié aux activités industrielles				Ue Uq	4,08 1,35
Uez : secteur économique spécifique				Ut	1,63
Ut : secteur dédié aux hébergements touristiques et services associés				Type de zonage	Surface en h
Uq : secteur dédié aux équipements publics et/ou collectifs				N A	488,52 187,71
Zone d'urbanisation future	, and a second			U	40,00
1AU : secteur d'urbanisation future à court terme				AU	2,22
2AU : secteur d'urbanisation future					
	a a long terme				
<b>Zone agricole</b> A : secteur dédié aux activités agri	coles				
As: secteur agricole strict	Coles				
Ac*: secteur agricole constructible					
Zone naturelle  N : secteur naturel et forestier					
	in air				
NI: secteur naturel de loisir de ple					
Nlt : secteur naturel de loisir et d'é  Nj : secteur de jardin ou de parcs	equipement leger				
Np : secteur naturel à préserver					
Nlq : secteur d'équipement public					
Nc* : secteur naturel constructible	* 1	: économique	et équipement. 2 : tourisme	et patrimoine	<b>!</b>
Prescriptions					
NAP à vocation d'habitat au titre d	es articles L151-6 et L1	51-7 du CU			
OAP à vocation touristique au titre	des articles L151-6 et l	.151-7 du CU			
Emplacement réservé					
Emplacement réservé logement so	cial/mixité sociale au tit	re de l'article Li	151-41 4° du CU		
Secteur à programme de logement	s mixité sociale en zone	e U et AU			
িন্ত Espace boisé classé au titre de l'ar	ticle L113-1 du CU				
•••• Linéaire commercial au titre de l'ar	ticle L151-16 du CU				
• • • Principe d'alignement					
★ Bâtiment susceptible de changer de la changer de l	e destination au titre de	l'article L151-1	.1 2° du CU		
Chalet d'alpage					
Espace proche du rivage					
Nande littorale de 100m					
Prescriptions au titre de l'article L15	1-19 du CU				
<ul> <li>Château et grande demeure à prot</li> </ul>	éger				
<ul> <li>Patrimoine agricole à protéger</li> </ul>					
<ul> <li>Patrimoine économique et/ou touri</li> </ul>	istique à protéger				
<ul> <li>Patrimoine lié aux infrastructures :</li> </ul>	à protéger				
<ul> <li>Patrimoine religieux à protéger</li> </ul>					
<ul> <li>Patrimoine urbain à protéger</li> </ul>					
<ul> <li>Patrimoine végétal à protéger</li> </ul>					
<ul> <li>Petit patrimoine à protéger</li> </ul>					
Chemin et route de caractère					
Patrimoine urbain à protéger au tit	re de l'article L151-19 c	lu CU			
Cadastre	Tableau	ı des emplac	ements réservés		
Parcelle					26-
Bâti dur	Numéro ER39	Bénéficiaire Commune	Nature Fossé curage	3	Surface en m² 5433
Bâti léger	ER40	Commune	Accès voirie		85
Lac et rivière	ER41 ER42	Commune Commune	Accès voirie  Accès voirie		118 40
Voie ferrée	ER42	Commune	Cheminement mode doux		11926

11926 5152

ER43 Commune Cheminement mode doux
LS72 Commune Logement social / mixité sociale

